

SEANCE DU 10 JANVIER 2018

DÉCISION N° 2018 / 2/ Loire amont Nantes / 1

PROJET de PROGRAMME DE REEQUILIBRAGE DU LIT DE LA LOIRE EN AMONT DE NANTES

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment les articles L121-17 et L121-16-1,
- vu la lettre de saisine du Directeur général de VNF, du 4 décembre 2017, demandant la désignation d'un garant en application de l'article L121-16-1,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Madame Emmanuelle ALBERT est désignée comme garante chargée de veiller au bon déroulement du processus de concertation concernant le programme de rééquilibrage du lit de la Loire en amont de Nantes, avec l'appui de Monsieur Alain RADUREAU.

Le Président



Christian LEYRIT